

**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU SAMEDI 19 FEVRIER 2022**

Le samedi 19 février 2022 à 10h30, s'est tenue l'assemblée générale de l'association dans la salle du « club du sourire » de la mairie de Chagny.

Présents :

M.Nairat, représentant Sébastien Laurent, Maire de Chagny.

M.Payebien, Maire de Remigny

Marie-Claude Landré, Jean-Marc Guyot

- **Adhérents (18)** : Sylvie Appel-Muller, Bernadette Barthel, Hélène Bernard, Patrick Bernard, Anne Chevaillier, Marie-Dominique Dubost, Nathalie Gagnard, David Gaudry, Sylvia Gaudry, Marie-Odile Herbourg, Jean-Michel Joly, Lydia Le Leuxhe, Alain Le Leuxhe, Jean-Pierre Losson, Thierry Nicot, Jean-Luc Pasquier, Jean Poigeaud
Gilles Belfils, représentant des Foyers Ruraux de Saône et Loire

Excusés :

- **Adhérents excusés avec procuration (18)** : Patrick Appel-Muller, Alexia Barthel, Liliane Candiard, Nicolas Chevaillier, Juliette Faust, Geneviève Fichot, Anthony Gagnard, Jeanine Gagnard, Martine et Alain Gauthier, Christine Moine, Ginette Nicot, Anne-Marie Pasquier, Anne-Marie Picard, Loïc Pierrichon, Michèle et Jean-Marc Rodier,
Dominique Rebillard, directeur de l'école de Rully

Adhérents excusés sans procuration (11) : Chantal et Yvon Contat Grangé, Michel Fichot, Michel Joblot, Caroline Lejour, Eliane Losson Laporte, Claire Saunier, Georgette Taillardat, Sylvie Tharreau, Olivier Ulmer, Sophie Vaillant

- **Non adhérents (7)** :
Jean Christophe Descieux, Conseiller Départemental du canton de Chagny.
Sébastien Laurent, maire de Chagny
Patricia Rossignol conseillère responsable vie associative
Claire Joly, Martine et Jean-Louis Delobel, Christian Berthelet

Nombre d'adhérents présents ou représentés : 36

Le quorum de 17 adhérents (présents + procurations) est donc atteint (il doit être d'1/4 des membres adhérents : article XI des statuts – 67 adhérents en 2021). **L'assemblée générale peut donc se tenir.**

Alain LE LEUXHE, vice- président ouvre la séance et remercie :

- Nos adhérents et spectateurs toujours fidèles sans qui l'aventure de CinéMarey n'aurait été et ne serait possible.
- La mairie de Chagny, représentée par **M.Nairat**

1) Rapport moral et d'activité de l'année 2021 :

Jean-Michel JOLY, président expose le rapport moral :

Pour rédiger ce rapport moral je me suis penché sur les statuts et principalement sur les buts de notre association. Il est écrit : « éducation populaire par la promotion du cinéma et de rencontres culturelles à partir et au moyen de films » ; c'est je crois ce que nous faisons sans discrimination d'origine ethnique, de nationalité, de religion ou croyances et de genre Un autre but est de répondre aux demandes d'autres associations (qui partagent les mêmes valeurs) en collaboration et en partenariat ; il faut relancer et développer cet axe. Nous avons bien quelques demandes pour projeter des films mais le plus souvent il s'agit d'un travail de prestataire de service et non de collaboration concernant la programmation .Par contre en été 2021 nous n'avons pas été contacté (à notre grand regret) par la mairie ou l'office du tourisme pour une projection de plein air à Chagny ;type de projections que nous faisons régulièrement avec du matériel professionnel et un écran gonflable de 10 m de base à un tarif très compétitif ,tant pis pour le contribuable chagnotin Il est vrai que l'épée Covid plane toujours sur nos têtes, montrer « pass vert » ne facilite pas les choses, le masque cache les mimiques, assourdi les voix, tout ceci ne facilite pas le contact et l'échange. A retenir dans ce cadre notre participation au « festival des Chefs Opérateurs » de Chalon pour la présentation d'un documentaire à l'espace des arts de Chalon très prochainement, le 5 mars à 14h Les rapports avec la municipalité chagnotine ont vu poindre une éclaircie : la gratuité d'accès aux salles de projection agréées (actuellement le théâtre et la maison du peuple) pour les trois séances annuelles en partenariat avec Ciné Villages des Foyers Ruraux de Saône et Loire Eclaircie de courte durée car une tornade a balayé la promesse verbale d'avoir accès aux salles gratuitement 3 fois par an pour des projections gratuites, actions en partie financées par un partenariat Foyers Ruraux /CAF (caisse d'allocations familiales). Dommage pour les Chagnotins qui devront s'expatrier pour profiter des animations, heureusement les municipalités voisines ont bien compris leur intérêt A Chagny on devrait méditer la fable de J de la Fontaine « le chêne et le roseau « Nous aimerions bénéficier de sang neuf et d'un rajeunissement de notre groupe présent au conseil d'administration(une réunion mensuelle) ou en participant aux comités de sélection en visionnant des courts métrages et /ou des films d'animation et /ou des documentaires ou tout simplement en discutant en fin des CA, des films vus que nous avons aimés ou pas Pour finir nous remercions le député de la circonscription, les conseillers départementaux du canton et le conseil départemental, la Caisse d'allocation familiale, les sponsors ; non sollicités en 2020 et 2021 pour leur soutien moral et financier Merci aussi au Foyers Ruraux ,aux municipalités qui collaborent sans compter (Chaudenay , Santenay , Corpeau , Remigny , Rully) remerciement au foyer rural de Fontaines et à Gilles Belfis Je n'oublie pas toute l'équipe du CA de CinéMarey et vous les spectateurs.

Suite à ce rapport, **Thierry Nicot** demande la parole pour exprimer ses doutes quant au soutien de la municipalité de Chagny et l'éventualité d'un déplacement du siège social de notre association vers une autre commune plus favorable à nos activités. Il demande à ce que cette question soit mise à l'ordre du jour d'un prochain CA.

Alain Le Leuxhe fait remarquer qu'il ne s'agit en aucun cas pour l'instant d'un avis de notre conseil d'administration et que nous sommes toujours ouverts à la discussion avec la mairie.

2) Le rapport d'activités de l'année 2021 est présenté par *Sylvia GAUDRY, secrétaire*

Malgré les difficultés rencontrées, nous avons pu assurer un fonctionnement plus conséquent que l'an passé et les spectateurs ont été heureux de retrouver les projections Cinévillage.

Nous avons eu le plaisir de pouvoir projeter à nouveau à Chagny, pour 1 séance trimestrielle. Bien que cela nous demande du temps et du travail supplémentaire, nous avons choisi de le faire car certains Chagnotins ne peuvent plus profiter du cinéma et nous disent comme ils sont contents de pouvoir à nouveau y accéder.

- Les 5 séances « Ciné-Village » à **Chaudenay** dont une projection en plein air en été (**40 spectateurs**), ont réuni **229 spectateurs**, soit une moyenne de **46 spectateurs**. La crise du COVID a empêché les projections en début d'année mais les spectateurs étaient vraiment heureux de nous retrouver lorsque cela a été possible.
- 1 séance « Cinévillage » à **Chagny**, au théâtre municipal (salle agréée).

- **la Fête du Court Métrage**

Comme l'an dernier, il nous a fallu annuler cette manifestation.

Il a été possible de la suivre sur internet mais avec un programme imposé qui n'était pas forcément celui choisi par l'association.

Nous la retrouverons ENFIN en mars prochain.

- **la fête du cinéma d'animation**

Pour la deuxième année, CinéMarey a voulu participer à cette action nationale en organisant en **octobre**, 3 jours de projections gratuites au théâtre des Copiaus à **Chagny** que nous avons dû louer.

Un petit groupe de volontaires s'est chargé de visionner les films proposés afin d'en sélectionner 3 pour différents publics : le vendredi soir, un film pour adultes (« **Wardi** » **12 spectateurs**), samedi après-midi pour les enfants

(« **Je , tu , nous, ils** » **29 spectateurs**) et le dimanche après-midi pour tous publics (« **Parvana** » **15 spectateurs**).

Le nombre de spectateurs nous amènera sans doute à modifier la durée et à tenter de faire mieux découvrir le film d'animation au public, à différencier du dessin animé.

- « **Docs en balade** »

L'édition 2020 avait dû être annulée à cause du confinement puis des horaires du couvre-feu.

Mais, cette année, nous avons réussi à faire vivre cette manifestation en privilégiant les salles les plus grandes (**Chagny, Chaudenay, Fontaines, Santenay et Corpeau**) ainsi que les EHPADS de Chagny et Santenay.

16 projections étalées sur 7 jours (du **02 au 04 novembre puis du 15 au 18 novembre**) ont réuni 421 spectateurs.

Certaines séances ont accueilli des intervenants, notamment celle de Santenay concernant le break dance avec la participation de **Manuela**, danseuse mondialement reconnue et récompensée ainsi que plusieurs autres danseurs de Chenôve qui nous ont montré tout leur talent.

- **la soirée adhérents**

Nos adhérents, ont été invités le **10 décembre** à une soirée spécialement réservée à leur intention à la salle des fêtes de **Remigny**.

Nous essayons de réserver les salles en semaine car les communes louent souvent leurs salles pour le week-end complet, ce que nous comprenons tout à fait.

Merci au **maire de Remigny** qui nous a permis d'avoir la salle des fêtes à un tarif préférentiel.

Au programme, un buffet réalisé dans le respect des règles sanitaires en vigueur et suivi de la projection du film d'animation « **Calamity, une enfance de Martha Jane Cannary** » a réuni une vingtaine de personnes. Moins que l'an passé mais pour une soirée « sans caisse et sans chapeau mais avec masque et pass sanitaire », ce n'est pas si mal !

- **le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation**

Seules les personnes autorisées à l'avance peuvent projeter.

Les films proposés doivent être vus et acceptés en amont

Nombreuses contraintes d'horaires, d'espace et d'activités diverses pour les détenus, donc peu de spectateurs à chaque fois.

En 2021, nous avons effectué :

2 séances de cinéma /débat à la prison de Varennes pour 23 spectateurs au total. C'est beaucoup d'investissement en temps pour peu de personnes. Faut-il continuer ?

- **fonctionnement de l'association en 2021 :**

- 5 réunions de conseil d'administration et 4 réunions de bureau.
- 1 assemblée générale en septembre. (à cause des restrictions sanitaires)
- 9 projectionnistes font partie de l'association. Ils sont formés par les Foyers Ruraux.
- Participation de *CinéMarey* aux réunions trimestrielles organisées par les Foyers Ruraux (choix des films, bilan...).
- Des groupes de travail pour chaque projet particulier et pour les partenariats avec les associations qui le demandent.
- Enfin, la secrétaire rappelle que l'organisation de chaque séance implique la récupération et l'installation du matériel de projection, la mise en place de la salle, l'édition d'un programme la gestion de la billetterie, la publicité (affiches, presse, invitation des adhérents et contacts)... elle rappelle que l'arrivée de nouvelles personnes dans l'équipe sera la bienvenue !
- Un site internet très fourni et tenu à jour par *Marie-Odile*.

3) **Rapport financier de l'exercice 2021 :**

David Gaudry, trésorier, présente le compte d'exploitation de 2021 d'où il ressort un déficit de fonctionnement de **778.83€** (Voir ci-dessous).

Des explications sont données sur la participation des **FRGS** (foyers ruraux du secteur du grand chalon).

Ces derniers ont une subvention allouée par la **CAF** pour des opérations ciblées. Ils prennent donc en charge une partie de nos manifestations (docs en balade, festival du film d'animation).

Cette prise en charge de 55% apparaît dans les commentaires du compte d'exploitation ainsi que le coût réel de l'opération et la part restant à notre charge.

Il n'appelle aucune remarque de la part du public.

Ce rapport est mis aux voix (vote à main levée). Il est adopté à l'unanimité des adhérents présents + procurations.

COMPTE D'EXPLOITATION 2021

DÉPENSES :		Commentaires
Cotisations :	630,00	Foyers Ruraux +images en bibliothèque+images de la culture
Frais de gestion :	236,38	Assurance + Frais postaux et de bureau
Communication :	314,55	"Docs en balade" + "La fête du court métrage" + fête du cinéma d animation+Docs en balade : Cout réel=699,01€ Part FRGS sur 2 manifestations= 384,46€
Location de salles :	938,35	Soirée adhérents ; docs en balade Cout réel=1 226€ Part FRGS 287,65€
Reversement recettes des Séances aux Foyers Ruraux :	1 104,50	Cinévillage : voir recettes
Réceptions :	859,80	Buvettes + pots "Docs en Balade" + divers
Divers :	113,43	Sacem -
Achat ou location Films :	876,20	docs en balade +FDCA Cout réel=1 723,16€ Part FRGS 846,96€
Déplacement,mission :	233,45	Intervenants "Docs en balade"+ frais déplacement séances et projections diverses
Participations intervenants :	403,50	Intervenants "Docs en balade" Cout réel = 706€ Part FRGS 302,50€
Achat matériel :	82,36	Amélioration son
Prov. amortissement mat. :	2 026,84	1176 écran (2016) : PC 460,12€ :(4*115,03€)+ 2 MICROS 220,80 (2*110,40€)+ LE CHARRIOT 169,92 (2*84,96€)
Prov. maintenance mat. :	1 000,00	Matériel vidéo
Solde débiteur N-1 :	0,00	Solde débiteur de l'année précédente

TOTAL DÉPENSES : **8 819,36**

RECETTES :		Commentaires
Cotisations :	700,00	Adhérents de l'association
Subventions :	1 400,00	Département :800€+ FDVA 600€ + Sub réelles= 3 221,57€ Part FRGS =1 821,57€
Recettes des séances (à reverser aux Foyers Ruraux) :	1 104,50	Cinévillage voir dépenses
Dons :	684,30	Panière "Docs en balade" + divers
Remboursement frais de déplacement :	0,00	Dans le cadre de "Docs en balade"
Manifestations de l'association	0,00	entrées
Buvettes :	32,00	Recettes buvettes
Sponsors :	0,00	Docs en balade
Divers :	551,03	CH FRGS + INTERETS
Prov. amortissement mat. :	1 131,02	reprise provisions amortissement matériel CE 2020
Prov ,maintenance mat	1 000,00	reprise provisions maintenance matériel cpte exploit 2018
Solde créditeur N-1 :	1 437,68	Solde créditeur de l'année précédente

TOTAL RECETTES : **8 040,53**

Déficit de fonction, 2021

-778,83

Trésorerie = déficit 778,83€ + Provisions diverses (2026,84€ +1000€) = 2 248,21€

Chagny, le 31 décembre 2021

Le Président
Jean Michel JOLY

Le Trésorier
David Gaudry

4) Perspectives et réalisations pour l'année 2022:

Jean-Michel Joly fait part des réalisations perspectives de l'association pour 2022:

La plupart des actions prévues sont la reconduction de ce qui existe déjà, avec le souhait de les améliorer.

- Les **séances Cinévillage** sont prévues en mars, avril, mai et juin à Chaudenay ainsi qu'à Chagny en mars et mai.
- Une séance en plein air à Chaudenay en été
- Le **festival des chefs opérateurs** avec carte blanche à CinéMarey le **05 mars** à l'espace des arts de Chalon

Alain intervient pour nous donner plus d'informations sur cette action nationale unique qui met en lumière le métier de chef opérateur et pour laquelle nous avons été contactés car habitués de la projection de films documentaires.

Le film documentaire choisi « **Monsieur Deligny, vagabond efficace** » aborde le thème de l'autisme et de sa prise en charge. Un flyer est distribué aux personnes présentes.

- **La fête du court métrage** se tiendra le vendredi **18 mars** à la B.A.B à Chagny avec 2x 1h30 de projection et une pause pizza et boissons.
- Une **animation spéciale adhérents et amis du cinéma** aura lieu le **18 mai** à la maison du peuple de Chagny (sous réserve de la réponse de la municipalité).
- **La fête du cinéma d'animation** aura lieu en **octobre** avec des projections à destination de différents publics.
- L'édition novembre 2022 de « **Docs en balade** » devrait avoir lieu. Nous espérons pouvoir réintégrer des salles plus petites mais nous aurons besoin de plus de monde !

En ce qui concerne Chagny, nous avons émis l'hypothèse de trouver un ou plusieurs lieux privés afin d'éviter les frais de location de salle.

- **CinéMarey** ne poursuivra peut-être pas ses projections au centre pénitentiaire de Varennes car nous avons terminé en 202 le contrat qui nous liait. Par ailleurs, les contraintes sont démotivantes et ce partenariat plutôt décevant.
- Nous souhaitons retrouver et élargir les actions menées avec d'autres associations.
- Nous avons aussi en 2021 répondu présents pour l'opération « **Terre de jeux 2024** » à Chagny mais n'avons pu y participer à cause des contraintes de salles. Nous attendons les suites qui seront données en 2022.

5) **Montant des cotisations pour l'année 2022 :**

Jean-Luc PASQUIER, trésorier adjoint rapporte la proposition du CA de fixer la cotisation 2022 à **10 €** par personne.

Cette proposition est mise aux voix (vote à main levée). Elle est adoptée à l'unanimité des adhérents présents + procurations.

6) **Renouvellement du Conseil d'administration (C.A.) :**

Lydia Le LEUXHE présente cette question ; elle insiste sur la nécessité et l'intérêt d'avoir de nouvelles personnes parmi nous et les possibilités que nous avons de créer de nouvelles choses. Elle ajoute que les personnes peuvent aussi nous aider ponctuellement comme c'est déjà le cas pour « docs en balade ».

Le C.A. 2021 était composé de 14 personnes : **Hélène Bernard, Patrick Bernard, Anthony Gagnard, Nathalie Gagnard, David Gaudry, Sylvia Gaudry, Marie-Odile Herbourg, Jean-Michel Joly, Alain Le Leuxhe, Lydia Le Leuxhe, Thierry Nicot, Jean-Luc Pasquier, Sylvie Tharreau et Sophie Vaillant.**

Tous ses membres se représentent.

Le C.A. doit être composé d'un minimum de 8 personnes et d'un maximum de 22 personnes (article IX des statuts).

Un appel de candidatures est fait ; **Jean-Pierre Losson** se propose.

Le nouveau C.A. 2022 est élu, suite à un vote à main levée, à l'unanimité. Il est composé de 15 personnes :

Hélène Bernard, Patrick Bernard, Anthony Gagnard, Nathalie Gagnard, David Gaudry, Sylvia Gaudry, Marie-Odile Herbourg, Jean-Michel Joly, Alain Le Leuxhe, Lydia Le Leuxhe, Jean-Pierre Losson, Thierry Nicot, Jean-Luc Pasquier, Sylvie Tharreau et Sophie Vaillant.

Le nouveau C.A. se réunira : **jeudi 03 mars à 19h** en mairie.

Le Président donne ensuite la parole :

- à **Gilles Belfils, représentant des Foyers Ruraux**

Ce dernier précise qu'il est présent en tant que représentant des FR, des FRGS et membre de CinéMarey.

Il rappelle le contrat de 3 ans avec la CAF qui subventionne 60% des dépenses, ce qui représente 40 000€ pour 2022.

Il nous félicite par ailleurs pour toutes nos actions et nous assure de son soutien face aux problèmes rencontrés pour obtenir des salles gratuitement.

-à **Gérard Nairat, élu représentant la municipalité de Chagny**

Ce dernier n'a rien à ajouter

Sylvie Appel-Muller s'étonne qu'une association chagnotine soit empêchée d'être plus active à Chagny et constate que les problèmes rencontrés avec l'ancienne municipalité semblent finalement continuer avec la nouvelle. Elle se tourne vers son représentant pour lui demander des explications en tant qu'adjoint à la culture.

M.Nairat explique que, d'une part, la salle de cinéma n'est plus utilisable et ses fauteuils plus aux normes et que d'autre part, l'installation du matériel de projection au théâtre n'est pas simple.

Par ailleurs, **M.Nairat** n'ayant pas été convié aux rencontres entre la municipalité et notre association, il ne peut répondre aux questions évoquant le revirement de décision concernant la gratuité des salles. Il nous informe cependant que les associations chagnotines ont droit à une gratuité par an pour leurs manifestations.

Lydia Le Leuxhe explique que nous ne « projetons pas pour nous mais pour un public ».

Alain Le Leuxhe rappelle notre bonne volonté pour projeter hors week-end, pendant la semaine « Ecole et cinéma » afin de ne pas bloquer le théâtre à la location.

Il dit aussi notre impossibilité à payer plus de 500€ de location de salle alors que nos manifestations sont gratuites (pas de billetterie).

La question d'une demande de subvention à la commune est soulevée.

Un nouveau RDV avec M.le Maire et les adjoints chargés de la culture sera demandé.

L'assemblée générale est close à 12h15. Le pot de l'amitié termine cette matinée.

Le président,

J.Michel Joly

La secrétaire,

Sylvia Faust Gaudry